

## Programmes de formation à l'enseignement offerts complètement ou partiellement en téléapprentissage

### *Cahier des charges*

Les programmes de formation professionnelle sont de plus en plus offerts (en partie ou en totalité) en téléapprentissage. Dans ce contexte, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) croit qu'il est utile, pertinent et nécessaire d'identifier des renseignements ou des aspects spécifiques pour étudier tout programme de formation à l'enseignement qu'une université québécoise souhaiterait offrir selon ce mode. Cela s'ajoute aux autres critères développés par le CAPFE, particulièrement les orientations en formation en enseignement et le développement des compétences professionnelles. Ces aspects sont inspirés de ceux développés par des organismes offrant ce type de formation.

### **Aspects spécifiques**

#### **La gestion du programme**

1. La recherche sur l'enseignement en téléapprentissage
  - Décrire comment les résultats de la recherche sur la formation en téléapprentissage ont influencé la conception, la configuration et le déploiement du programme.

2. La gestion générale du programme

- Décrire la vision de l'établissement universitaire à l'égard du téléapprentissage ainsi que son engagement envers ce type de formation. Cette vision doit tenir compte de la mission et des objectifs généraux de l'université.
- Préciser les moyens mis en place pour évaluer l'implantation et le déploiement du programme.
- Décrire comment les responsables du programme recueilleront la rétroaction des étudiantes et étudiants, ainsi que leurs commentaires et suggestions lors du processus d'évaluation du programme.
- Décrire comment les responsables du programme recueilleront la rétroaction des professeurs, chargés de cours et autres membres de l'équipe pédagogique, ainsi que leurs commentaires et suggestions lors du processus d'évaluation du programme.

L'approche pédagogique

3. La conception des cours

- Ancrer le modèle d'apprentissage dans les théories récentes sur le design pédagogique.

4. La proportion téléapprentissage / formation présentielle

- Justifier le choix de la proportion des activités de formation offertes en téléapprentissage par rapport à celles offertes en formation présentielle ainsi que les activités hybrides (une combinaison des deux types de formation).
- Décrire l'éventail des activités d'apprentissage proposées aux étudiantes et étudiants.
- Expliquer ce choix au regard du développement des compétences professionnelles.
- Si une session intensive de formation présentielle est prévue, en expliquer les objectifs et les modalités de gestion et de fonctionnement.

5. La communauté d'apprentissage

- Décrire votre vision de la communauté d'apprentissage s'appliquant à l'ensemble du programme.
- Décrire les activités ou les moyens mis en place pour créer et maintenir une communauté d'apprentissage dans chaque cours :
  - entre l'étudiante ou étudiant et les membres de l'équipe pédagogique;
  - entre l'étudiante ou étudiant et les autres personnes inscrites dans le programme;
  - entre l'étudiante ou étudiant et son milieu scolaire.

- Décrire la participation des étudiantes ou étudiants à une communauté d'apprentissage existante.
- Décrire l'encadrement de l'étudiante ou étudiant par l'équipe pédagogique.

6. Le développement de l'identité professionnelle

- Décrire les activités ou les moyens mis en place pour favoriser le développement et la consolidation de l'identité professionnelle de l'étudiante ou étudiant.

*Les aspects technologiques*

7. La sécurité identitaire

- Décrire les moyens mis en place pour s'assurer que l'étudiante ou étudiant inscrit est bien celui ou celle qui réalise les activités d'apprentissage, surtout les travaux et les examens.

8. La plateforme informatique

- Décrire la plateforme informatique qui soutient le programme.
- Décrire les services de dépannage offerts aux étudiantes ou étudiants et aux membres de l'équipe pédagogique.
- Décrire les possibilités d'interaction personne-personne à des fins d'apprentissage.

9. L'équipement et les logiciels

- Décrire les moyens mis en place pour vous assurer que l'établissement universitaire dispose de l'équipement et des logiciels adaptés et performants (asynchrones et synchrones) qui permettent à l'étudiante ou étudiant de suivre le programme sans heurts.
- Décrire le service d'aide et de soutien informatique à utiliser en cas de panne ou de problème d'utilisation des logiciels ou d'assiduité.
- Décrire les moyens mis en place pour vous assurer que les membres de l'équipe pédagogique sont formés à l'égard de la technologie et de la démarche pédagogique utilisées.

L'équipe pédagogique

10. L'expertise de l'équipe pédagogique

- Décrire l'expertise et l'expérience des membres de l'équipe pédagogique (professeurs, chargés de cours, superviseurs de stage, enseignants associés) dans l'intervention à distance (enseigner, évaluer).
- Décrire les moyens mis en place pour permettre aux membres de l'équipe pédagogique d'adapter leur enseignement aux particularités du téléapprentissage.
- Décrire comment les membres de l'équipe pédagogique seront évalués en fonction de ce type d'environnement pédagogique.

Les services aux étudiantes ou étudiants

11. Les services aux étudiantes ou étudiants

- Décrire la session d'orientation en début de programme.
- Décrire les services offerts aux étudiantes ou étudiants (services de bibliothèque et de didacthèque, service d'aide en langue d'enseignement, en mathématique et en science, etc.).
- Décrire les services particuliers offerts aux étudiantes ou étudiants présentant un handicap.
- Décrire les moyens utilisés pour informer les futurs l'étudiantes ou étudiants des technologies qui seront utilisées et le type de compétences technologiques qu'ils devront maîtriser.

12. Les autres aspects

- Inclure ici tout autre aspect ou renseignement pouvant aider à l'appréciation d'un programme offert en partie ou en totalité en téléapprentissage.

Note :

Cette liste n'est pas exhaustive et, au fur et à mesure que des programmes seront soumis au CAPFE, le Comité pourra identifier d'autres critères qu'il jugera importants et, à la suite des consultations avec le milieu universitaire, les ajouter à cette liste.

## **Références**

### ***Campus Alberta Quality Control***

[http://www.caqc.gov.ab.ca/pdfs/QAS\\_Program\\_distance\\_delivery.pdf](http://www.caqc.gov.ab.ca/pdfs/QAS_Program_distance_delivery.pdf).

<http://www.caqc.gov.ab.ca>

### ***Norwegian Association for Distance Education***

Quality Standards, <http://www.nettskolen.com>

### ***Ontario College of Teachers***

*Synopsis of College Research: Distance Education in Ontario – Programs of Professional Education*, Toronto: College, May 2007, 39 pages.

### ***South Africa Institute for Distance Education***

*Designing and Delivering Distance Education: Quality Criteria and Case Studies from South Africa*, s. l., NADEOSA, s. d. 86 pages.

### ***Western Cooperative for Educational Telecommunications***

<http://www.wcet.info>

**Accepté par le CAPFE** : le 28 novembre 2007

*CAPFE. Formation à distance. Critères. REV*